

ANNEXE N°39

RGPD PERIMETRE

ANNEXE 39.A.

Délégué à la protection des données :

Guillaume GUESDON

dpo@idex.fr

IDEX Services, DPO groupe, 18-20 Quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information :

Azdine FERGUENE

azdine.ferguene@idex.fr

Le service fourni par le concessionnaire est à destination de clients professionnels.

Aussi les données à caractères personnels sont assez limitées car uniquement lié à des données professionnelles de types emails, numéro de téléphones professionnels.

ANNEXE 39.B.

IDENTIFICATION DETAILLEE DES TRAITEMENTS CONCERNES PAR LA RESPONSABILITE CONJOINTE.

B1. Informations détaillées sur les traitements en cas de responsabilité conjointe dérogeant aux principes de l'Annexe quant aux répartitions de responsabilité

N° Traitement	Nom du traitement	Finalité principale	Type de DCP	Données sensibles	Personnes concernées	Consentement nécessaire
1	Gestion Contractualisation	Contractualiser avec les sociétés raccordées sur le RCU	Identification de la société Abonné)	NON	Client Professionnel	NON
2	Accès au portail abonné	Autoriser l'accès à un représentant de l'abonné d'accéder au portail	@Email NOM / Prénom du représentant Mot de passe	NON	Représentant de l'abonné(Client B2B)	NON

B2. Informations détaillées sur les traitements objets de la responsabilité conjointe

Les traitements seront documentés en cours d'exécution du contrat conformément à la matrice ci-dessous :

1. Le responsable conjoint garant du traitement est :

[RESPONSABLE CONJOINT GARANT].

[NOTE: PAR PRINCIPE LE DELEGATAIRE EST LE GARANT DU TRAITEMENT EN CAS DE RESPONSABILITE CONJOINTE.]

2. La finalité du traitement est :

[FINALITÉ DU TRAITEMENT].

3. Le traitement des données concerne principalement (la nature du traitement) :

[NATURE DU TRAITEMENT].

4. Le traitement de données a pour fondement légal :

[FONDEMENT LEGAL DU TRAITEMENT].

5. Le traitement comprend les types suivants de données à caractère personnel relatives aux personnes concernées :

[TYPE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES].

6. Le traitement comprend les catégories de personnes concernées suivantes :

[CATÉGORIES DE PERSONNES CONCERNÉES].

7. Sécurité du traitement

Le niveau de sécurité doit tenir compte :

[EN TENANT COMPTE DE LA NATURE, DE LA PORTÉE, DU CONTEXTE ET DES FINALITÉS DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT AINSI QUE DES RISQUES POUR LES DROITS ET LIBERTÉS DES PERSONNES PHYSIQUES, DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS POUR LE NIVEAU DE SÉCURITÉ]

8. Durée de conservation/procédures relatives à l'effacement

[PÉRIODE DE CONSERVATION/LES PROCÉDURES RELATIVES À L'EFFACEMENT]

9. Lieu du traitement

[LIEU DU TRAITEMENT]

[DELEGATAIRE OU LE SOUS-TRAITANT UTILISANT L'ADRESSE EN QUESTION]

10. Transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers

[IDENTIFICATION DU TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL VERS UN PAYS TIERS OU À UNE ORGANISATION INTERNATIONALE]

[BASE JURIDIQUE POUR LE TRANSFERT EN VERTU DU CHAPITRE V DU RGPD]

11. Sous-traitants

Dès l'entrée en vigueur des **présentes clauses**, le Délégué recourt aux sous-traitants suivants :

NOM	N° D'ENTREPRISE	ADRESSE	DESCRIPTION DU TRAITEMENT

ANNEXE N°40**MESURES DE SECURITE RGPD**

Domaine RGPD	Libellé mesure	Description
Contrôle des accès logiques des utilisateurs	accès au poste de travail contrôlé par un mécanisme de type login / mot de passe	Politique de mot de passe défini Mot de passe changé tous les 2 mois • 10 Caractères • Au moins une majuscule • Au moins un chiffre • Au moins un caractère spécial
Gestion des personnels	Sensibiliser les équipes d'exploitation à la sécurité de l'information	Campagne de communication Groupe
Gestion des postes de travail et lutte contre les logiciels malveillants	Limiter les droits	Aucun droit administrateur sur les postes de travail
Gestion des postes de travail et lutte contre les logiciels malveillants	Supprimer ou désactiver les services non nécessaires pour les postes de travail	Les ordinateurs sont montés à travers des images, avec ces restrictions, suppressions.
Gestion des postes de travail et lutte contre les logiciels malveillants	Installer une solution antivirus sur les postes de travail	Postes sécurisés via SentinelOne ou Sophos
Gestion des postes de travail et lutte contre les logiciels malveillants	Maintenir à jour le paramétrage du dispositif antiviral des postes de travail	Mise à jour de l'agent Sophos automatique ou SentinelOne
Sécurité des matériels	Suppression des données	Effacer les données des postes de travail préalablement à leur recyclage ou mise au rebut

ANNEXE N°41

RGPD OPEN DATA

Il n'y a pas de données disponibles en OpenData.

Cette annexe est donc sans objet.